

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEES 75 Subvention et convention pruriannuelle 2010-2012 avec l'association SILICON SENTIER (2e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Silicon Sentier et de souscrire un avenant à la convention de partenariat 2010-2012 avec elle;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention de partenariat 2010-2012 dont le texte est joint en annexe, avec l'association Silicon Sentier sise au 12, Galerie Montmartre « passage des Panoramas », 151 rue Montmartre, 750002 – Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'association Silicon Sentier.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 90 Chapitre 65 article 6574 ligne 55002 du budget de fonctionnement 2012 et exercices suivants de la Ville de Paris, sous réserve de décision de financement.